

25 mars 2003

03.311

Question Willy Haag**Nauséabond et illégal voisinage: jusqu'à quand?**

L'environnement aérien des habitants de Bôle et Colombier proches de SAIOD (Société anonyme d'incinération des ordures et déchets) est, actuellement, difficile à supporter, surtout par temps de bise (pour Bôle) et en cas de joran (pour Colombier).

Le responsable? Un dépôt de boue à côté de l'usine, d'une contenance de 1500 m³ et d'une surface de... 600 m², à ciel ouvert!

Quel type de boue? Celle en provenance des stations d'épuration de notre canton (excepté celle de Colombier) et celles du Nord vaudois, c'est-à-dire un concentré d'excréments humains.

Que fait-on de ces boues? L'installation de séchage de SAIOD n'est pas encore au point. Les cimenteries, comme combustible, n'en veulent plus. L'exportation en Allemagne coûte cher – 180 francs la tonne – et la Confédération fait des difficultés pour cette exportation. Alors? Alors, on stocke.

Les habitants concernés sont très inquiets. Alors que ces jours, la température ne se situe qu'entre – 2° et + 12° C, les effluves putrides, transportées par l'aimable bise, sont déjà difficiles à supporter. Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en la matière (fécale) pour imaginer qu'avec l'arrivée des beaux jours et l'augmentation de la température, la situation pourrait devenir franchement intolérable. De plus, elle pourrait avoir une grave répercussion financière sur les immeubles à vendre dans ce secteur.

Le service cantonal de la protection de l'environnement, alerté déjà en juillet 2002, ne s'est toujours pas manifesté.

Les questions:

1. Quels sont les gaz émis par ces boues?
2. Sont-ils plus lourds ou plus légers que l'air?
3. Y en a-t-il qui soient toxiques?

Et, dernière question:

En attendant que soient réglés les problèmes de traitement mentionnés plus haut, ne serait-il pas possible, avec une aide financière urgente de l'Etat, de couvrir rapidement ce dépôt afin d'en réduire au maximum ces fétides émanations? Toxiques ou non, à court terme, elles n'en rendront pas moins la vie des habitants alentour insupportable.

Et dire que loi et règlements de police interdisent l'installation de clapiers et de petits poulaillers dans les villages... à cause des odeurs!

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse, que nous souhaitons écrite.